

■ Religion | Le credo politique d'Eric de Beukelaer

Le prêtre qui parle politique

► L'ex-porte-parole de la Conférence des évêques interpelle la société civile.

► Son credo politique remet les pendules à l'heure alors qu'il devient doyen de Liège.

Entretien Christian Laporte

Mettant un terme à un silence sabbatique après la fin de son mandat auprès des évêques et de sa présidence du séminaire Saint-Paul (LLN) et avant de prendre en charge le doyenné de Liège-rive gauche, l'ancien porte-parole des évêques de Belgique nous revient avec un essai où il expose son "Credo politique". Entretien à propos d'une démarche originale et atypique.

Un prêtre qui veut parler de politique, cela sent le soufre. Pourquoi cette démarche ?

Je ne suis pas pour une vision de sacristie pour mes pairs ! Pourquoi un prêtre ne pourrait-il pas intervenir comme citoyen dans le débat sociétal ? Lorsqu'on parle de morale sexuelle, on nous dit qu'on n'y connaît rien mais quand nous évoquons la Bible, on nous rétorque que c'est étranger aux vraies préoccupations. Les curés doivent-ils se limiter à annoncer les heures des messes ? Non, s'il est normal de ne pas m'embarquer dans les discussions partisans, j'ai le droit comme théologien ou philosophe de participer au débat sur la gestion de la "polis", de la Cité. En fait, dès que je parle à mon voisin, je fais de la politique. Mon passage dans un collège international - un United World College - au pays de Galles où je partageai la chambre d'un Hongrois, d'un Sud-Africain et d'un Malaisien fut sans doute déterminant pour mon ouverture d'esprit. Sans ma vocation de prêtre, je ne me serais bien vu diplomate... Si j'ai attendu ma sortie de charge

pour coucher mes idées sur papier, c'est pour une question de temps mais je voulais le faire car je pense plus que jamais que l'humanisme ne se fonde pas uniquement sur des résultats électoraux, si libres et démocratiques qu'ils soient. En fait, la civilisation des droits de l'homme postule une adhésion à un étalon qui aille au-delà des contingences historiques. Les hommes qui veulent rester libres doivent se battre pour cela jusqu'au bout, "To the bitter end" pour paraphraser Churchill qui, par sa détermination, fin mai 1940 permit à l'Europe de rester libre et de ne pas sombrer dans l'Ordre nouveau. Churchill, qui était plutôt agnostique, contribua beaucoup à l'élaboration d'une spiritualité citoyenne qui est plus nécessaire que jamais, basée donc sur les grandes valeurs démocratiques. Il est temps, je pense, de relancer la machine, de conclure un nouveau contrat social qui ne repose pas que sur l'économique, loin s'en faut.

Le "plus jamais ça" lancé après la Seconde Guerre a atteint ses limites ?

Pendant 65 ans, il y a eu un large consensus parce qu'il y avait encore des témoins de la barbarie pour nous mettre en garde. Et il y a eu des avancées spectaculaires dans la construction européenne. Avec des gestes forts, comme la présence de Mitterrand et de Kohl à Verdun, main dans la main en 1984. A l'exception de rares survivants comme Stéphane Hessel, qui peut encore nous mettre en garde ? Or le socle démocratique se fragilise de plus en plus...

Vous pointez la montée des populismes ?

Oui, comme "La Libre" l'a très bien montré avec sa série sur la montée des nationalismes, personne n'est à l'abri. Le populisme nous guette tous personnellement ; il y a un réel besoin de relancer une nouvelle spiritualité citoyenne. Il est urgent d'aider nos contemporains à découvrir l'autre et mettre en exergue ce



Eric de Beukelaer est de retour à Liège.

qui rapproche plutôt que ce qui divise. Ce n'est pas très original de le dire, mais il y a péril en la demeure.

Vous vous référez sans cesse à Churchill ?

Comment ne pas faire un parallélisme entre les années 30 et aujourd'hui avec un effondrement des valeurs démocratiques et une implosion molle de la démocratie ? Il est facile de cibler les collabos de la guerre, mais nous sommes tous à la merci de l'antipolitisme. Ma fascination pour Churchill vient du fait qu'alors qu'Hitler lui proposa une paix séparée, il rejeta ce deal qui aurait servi la Grande-Bretagne mais qui aurait fait sombrer l'Europe dans l'abîme. Churchill nous a donné une leçon essentielle : il faut refuser le consensus mou, tout comme les soi-disants carapaces qui finissent par craquer.

Vous rendez par contre un hommage surprenant aux hommes politiques...

Plutôt à la fonction politique... On entend trop dire le refrain que ce sont tous des pourris alors qu'il peut, qu'il doit s'agir d'un art noble.

Mais les hommes politiques sont disqualifiés ces temps-ci, aussi chez nous.

Ah, à ceux qui disent que les politiques sont des... "nuls", je répliquerai qu'on a les élus qu'on mérite. Si l'on n'est plus content de ses élus, on peut les changer. C'est pour cela aussi que j'admire ceux qui s'y lancent encore. Et puis, comme l'a montré Churchill, dans des circonstances exceptionnelles, ils se révèlent parfois des décideurs hors pair... En même temps, il faut continuer à prendre la politique au sérieux et se réjouir qu'il y ait des marches citoyennes et des citoyens toujours prêts à s'engager.

Les croyants comme les autres ? L'on dit et là que la foi doit être réservée à la sphère privée...

Une démocratie saine ne se construit pas sur le gris d'un gommage des convictions mais sur un patchwork de diversité en harmonie. Les religions et les convictions appartiennent au domaine de l'intériorité mais pas à celui du privé. Un homme se reconnaît chrétien ou musulman par un acte de foi. Et c'est par une foi en la raison qui se suffit à elle-même, portée par une conviction philosophique, qu'on devient libre-exaministe. Mais la démarche spirituelle n'est pas du même ordre que celle qui prévaut dans l'arène politique où cohabitent des citoyens de toutes convictions. Chacun doit pouvoir s'y faire entendre.

Une question sur votre avenir : vous allez devenir le coordinateur de l'unité pastorale de Liège-centre. Une rampe de lancement vers le siège de l'évêque de Liège qui va devenir vacant dans plus d'un an...

Bien que né à Anvers, je suis très heureux de mon retour à Liège où j'habitais depuis plus de vingt-cinq ans. De là à devenir à terme l'évêque... J'ai une personnalité qui aime aller jusqu'au bout et j'ai de l'ambition pour ce que je suis, mais certainement pas carriériste. Donc, je compte m'investir pleinement dans les nouvelles fonctions qui sont d'autant plus passionnantes qu'il y a une série de réalités pastorales qui m'interpellent particulièrement. Ce sont les paroisses classiques, mais je pense aussi à la présence des Dominicains à Saint-Jean ou encore à celle de Sant'Egidio à Saint-Barthélémy. Je vais faire en sorte que toutes ces belles réalités puissent continuer à se développer...

→ "Credo politique" d'Eric de Beukelaer est paru chez Fidélité/Avant-Propos. A noter aussi la sortie d'une nouvelle édition de "Quand l'Eglise perd son âme" chez les mêmes éditeurs.

■ Justice | Salduz

Les avocats suspendent leurs permanences

Comme nous le laissons entendre dans nos éditions du 1^{er} juillet, l'Ordre des barreaux francophones et germanophone (OBFG) a suspendu les permanences juridiques prévues dans le cadre de l'arrêt Salduz dans plusieurs arrondissements judiciaires. "Les avocats ne sont plus prêts à travailler gratuitement. L'interruption des permanences n'est pas une mesure de rétorsion, mais la preuve du découragement réel des avocats", a commenté M^r Robert De Baerdemaeker, président de l'OBFG. L'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme fait obligation aux Etats d'organiser l'assistance d'un avocat à tout suspect dès le premier interrogatoire. Dans l'attente du vote d'une loi, les avocats assuraient cette assistance bénévolement, depuis plusieurs mois. Fin juin, ils avaient manifesté pour que ces prestations leur soient payées.

Une réunion a été organisée chez le ministre de la Justice Stefaan De Clerck (CD&V) pour tenter de trouver une solution (LLB du 1/7). Elle a permis "des avancées petites mais réelles", juge M^r De Baerdemaeker. Il était prévu qu'un budget extraordinaire soit dégagé pour les trois mois à venir ; que Salduz soit intégré au système de l'aide juridique à partir du 1^{er} octobre ; et qu'en 2012, il y ait un budget complet. Cela n'aura pas suffi. Affaires courantes ou pas, les avocats ont "déroché".

Exemple, à Charleroi, les 57 avocats (sur les 571 inscrits au barreau) qui pratiquaient depuis plusieurs mois cette assistance bénévole sept jours sur sept, selon un système de garde, ont renoncé, la mort dans l'âme, car, comme l'a rappelé leur bâtonnier, M^r Xavier-Eric Born, la formule donnait aussi satisfaction aux magistrats d'instruction. On notera d'ailleurs que le mouvement de protestation des avocats est largement soutenu par les associations syndicales de la magistrature. J.-C.M.

■ Judiciaire

Le renvoi en assises de De Gelder se précise

La défense de Kim De Gelder et le parquet de Termonde n'ont pas fait appel de la décision du juge d'instruction de faire procéder à un examen complémentaire de la médication du jeune homme.

La procédure en vue de traduire Kim De Gelder en assises ne devrait donc pas connaître de retard supplémentaire.

Kim De Gelder est inculpé pour avoir tué à coups de couteau deux bébés et une femme de 54 ans, le 23 janvier 2009, dans une crèche à Termonde. Une dizaine d'autres enfants et deux accompagnateurs avaient été blessés. Il est également inculpé pour l'assassinat d'Elza Van Raemdonck, 72 ans, le 16 janvier 2009 à Vrasene.

Le parquet de Termonde veut faire comparaître en assises le jeune De Gelder dans les plus brefs délais pour quatre assassinats et vingt-cinq tentatives d'assassinat.

La défense de Kim De Gelder, représentée par M^r Jaak Haentjens, a toujours estimé que son cas relève de la défense sociale et qu'il ne doit dès lors pas être jugé. Il y a quelques semaines, l'avocat avait sollicité la désignation d'un nouveau collège d'experts psychiatres. Il avait également demandé que l'on désigne un nouvel expert chargé d'examiner la médication prise par Kim De Gelder en prison. Il s'interrogeait notamment sur le fait qu'il recevait en prison un traitement contre des comportements psychotiques alors qu'il n'était pas diagnostiqué comme psychotique.

Le juge d'instruction de Termonde a seulement accepté la désignation d'un nouvel expert pour analyser la médication prise par Kim De Gelder. Vu que ni le parquet, ni la défense n'ont fait appel, l'expert va pouvoir entamer directement son travail et le dossier va revenir en septembre en chambre du conseil avec à la clé un procès pour 2012. (D'après Belga)

■ Aménagement du territoire | Routes wallonnes

Moins de stress à CHB

► Benoît Lutgen a déclaré lundi avoir renoncé aux expropriations sur le tracé autoroutier liégeois.

Le ring autoroutier liégeois n'est pas terminé. Le nom du chaînon manquant : la liaison CHB (Cereche-Heuseux/Beaufays). Plus précisément, ce tronçon permettrait de relier, à l'est de Liège, les autoroutes E40 (Bruxelles-Aachen) et E25 (Liège-Luxembourg). Toutefois, jugée imbuvable par Ecolo, la construction de CHB a été mise "au frigo" par l'Olivier wallon.

En attendant, les habitants de la zone de réservation inscrite en 1987 au plan de secteur sur l'ensemble du tracé autoroutier pressenti restaient dans une angoissante incertitude. Seront-ils finalement expropriés ? Certains observateurs politiques estiment en effet que CHB reviendra automatiquement sur le tapis si, dans une législature ultérieure, les écologistes devaient quitter la majorité...

Mais les choses changent : Benoît Lutgen (CDH) a déclaré lundi dernier aux parlementaires ré-

gionaux qu'il avait décidé de stopper les expropriations. "Les plans d'expropriation approuvés sous l'ancienne législature comportent 103 immeubles. A ce jour, vingt-cinq ont été acquis sur une base volontaire par la Région. Pour celles et ceux qui n'ont pas souhaité vendre volontairement leur bien, on peut présumer qu'ils souhaitent le garder. Dans la mesure où le gouvernement a fait le choix de ne plus poursuivre le projet CHB, les procédures ont été suspendues par le comité d'acquisition. Pour le surplus, je vais procéder au retrait des arrêtés d'expropriation qui n'ont pas été mis en œuvre afin de clôturer officiellement cette procédure."

Ce nouveau développement réjouit - évidemment - la députée wallonne Ecolo Veronica Cremasco. "Le message est clair, nous a-t-elle confié, le gouvernement, et singulièrement le ministre Lutgen, prennent leurs responsabilités ! CHB n'aura pas lieu. La situation qui gelait tout n'avait que trop duré. Il faut la débloquer. L'arrêt net donné aux expropriations révèle très certainement l'intention du gouvernement de lever toute la zone de réservation. Des budgets pour les riverains seront certainement nécessaires. J'espère que le ministre du Budget, André Antoine, pourra les trouver..."

F.C.



L'Awiph recherche un expert

pour son Département Accueil-Hébergement (h/f)

Le département Accueil Hébergement a pour ambition de réunir les familles et les professionnels autour des personnes les plus lourdement handicapées afin de leur offrir un parcours de vie correspondant à ses besoins. Il est chargé de l'agrément et de la reconnaissance des services d'accueil et d'hébergement de jour et/ou de nuit (services agréés et non subventionnés et avec autorisation de prise en charge).

Le rôle de l'expert sera de déployer une approche novatrice de la prise en charge des personnes handicapées. De plus, il gère, organise, coordonne, supervise et évalue les activités des directions opérationnelles et assure un fonctionnement optimal et efficace du département afin de réaliser les missions générales de l'Agence et les objectifs opérationnels du Plan d'entreprise de l'Agence.

Vous disposez de bonnes connaissances dans les domaines d'action de l'Agence, en particulier dans le secteur de l'accueil et de l'hébergement de personnes handicapées ;

En tant qu'expert au sein du Département Accueil Hébergement :

- Vous êtes chargé de la gestion et de l'organisation de ce département ;
- Vous gérez les procédures liées à l'agrément et à la reconnaissance des services d'accueil et d'hébergement de jour et/ou de nuit ;
- Vous déployez et renforcez les politiques spécifiques au bénéfice des personnes handicapées afin qu'elles reçoivent des soutiens adaptés à leurs situations et à leurs besoins individuels ;
- Vous suivez l'évolution des systèmes de prise en charge au niveau européen et proposer une approche novatrice de prise en charge des personnes handicapées ;
- Vous gérez de façon optimale les ressources humaines et matérielles mises à la disposition de votre département ;

Vous êtes titulaire d'un diplôme universitaire et justifiez d'une expérience utile d'au moins huit années dans le monde du handicap. Vous répondez aux conditions énoncées à l'article 4 §1er de l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 décembre 2003 relatif aux conditions d'engagement et à la situation administrative et pécuniaire des membres du personnel contractuel.

La description de fonction complète peut être obtenue sur le site de l'Agence, www.awiph.be. Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de Madame Valérie COWEZ, tél. : 071/205.853.

Posez votre candidature jusqu'au 18 juillet 2011 et consultez les informations relatives à la remise des candidatures sur le site de l'Agence, www.awiph.be.

ROSE & VAN GELUWE
VOUS HABILLER, NOTRE PASSION DEPUIS 3 GÉNÉRATIONS

à -30%
à -70%

SOLDES À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET
Av. de Tervuren 2 - 1040 Bruxelles - Parking privé - Tél: 02.735.78.00